



Faut-il être propriétaire pour participer au Conseil Syndical

Par **ALDANGES5**, le **14/04/2014** à **17:10**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si pour être membre d'un conseil syndical, il est nécessaire d'être soi-même propriétaire.

En effet, le président du conseil syndical actuel est époux d'une copropriétaire, mais pas propriétaire lui-même.

Est-ce légal ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **aguesseau**, le **14/04/2014** à **18:12**

bjr,

un conjoint d'un copropriétaire peut être membre du conseil syndical.

(article 21 de la loi de 1965 sur la copropriété).

cdt